Niveau :	**MASTER**					**année**
Domaine :	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES					M1 60 ECTS
Mention :	Psychologie					
Parcours :	Psychologie Clinique du Développement, des Apprentissages et du Vieillissement					
Volume horaire étudiant :	346 h (dont 154h mutualisées)	68 h	h	h	300 à 400 h	**414 h (dont 154h mutualisées) (+300h à 400h)**
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques	cours intégrés	Stage et projet	total
Formation dispensée en :	☒ français		☐ anglais			

Contacts :

Responsable de mention : Mme Aurélia BUGAISKA	Scolarité – secrétariat pédagogique
Responsable de formation : **Arnaud WITT** Professeur LEAD, Pôle AAFE, Esplanade Erasme, 21000 DIJON ☎ 03.80.39.57.63 arnaud.witt@u-bourgogne.fr	**Isabelle SAULIN** UFR Sciences humaines, Bureau 125 bis 4, boulevard Gabriel, 21072 DIJON Cedex ☎ 03.80.39.53.15 isabelle.saulin@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement :	UFR Sciences humaines

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Objectifs généraux du master mention psychologie, niveau M1 : La formation de Master mention Psychologie a pour objectif de faire acquérir aux étudiants des savoirs en psychologie de haut niveau, en relation avec le parcours qu'ils ont choisi, ainsi que des savoir-faire, des méthodes, des outils et des pratiques hautement qualifiés, leur permettant de s'adapter aux environnements changeants auxquels leurs parcours professionnels les confronteront.

La première année de Master mention Psychologie est plus particulièrement destinée à :
- compléter la formation théorique et méthodologique générale de l'étudiant,
- l'initier aux grands champs d'applications professionnelles et de recherche de la psychologie à partir de ses sous-disciplines (psychologie clinique, psychologie du développement, psychologie sociale et psychologie cognitive), lui permettre ainsi de définir son projet professionnel,
- initier l'étudiant à la recherche (formation à et par la recherche),
- le préparer aux formations de la deuxième année de Master.

Objectifs généraux du parcours Psychologie Clinique du Développement, des Apprentissages et du Vieillissement :

L'objectif de la formation est de faire acquérir une compétence professionnelle théorique et pratique, de haut niveau de spécialisation, aux étudiants engagés dans une formation de psychologue et désirant exercer (par la pratique ou par la recherche) dans le domaine de la psychologie développementale fondamentale, ou appliquée aux troubles du développement et de l'apprentissage, incluant les problématiques posées par le vieillissement de la personne. Elle associe ainsi les finalités d'un master professionnel et d'un master recherche. Elle vise à former des psychologues spécialistes de l'enfance pré-scolaire ou scolaire, de l'adolescence, ainsi que de la personne âgée, que ce soit dans une orientation professionnelle ou dans une orientation visant à l'enseignement et la recherche. Elle s'adresse ainsi à des étudiants désireux de devenir des psychologues cliniciens engagés dans la prévention, l'évaluation et l'intervention auprès d'enfants, d'adolescents ou de personnes âgées atteints d'handicaps, de dysfonctionnements, de troubles du développement, du comportement ou de troubles des apprentissages. Par sa composante clinique, cette formation vise également à former les futurs psychologues dans le suivi, la régulation et la formation des équipes éducatives ou de soin. Enfin, elle vise à former des chercheurs et/ou enseignants-chercheurs spécialisés en psychologie du développement et de l'apprentissage (perspective « vie entière »).

■ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :

Ce diplôme donne accès au titre de psychologue protégé par la loi de 1985 permettant d'exercer dans les établissements sanitaires, sociaux, médicaux, de justice ainsi qu'en exercice libéral, pour autant que l'étudiant soit en possession d'une Licence et d'un Master tous deux mention Psychologie et qu'il a réalisé 500 heures de stage placées sous la responsabilité conjointe d'un psychologue praticien titulaire du titre de psychologue et exerçant depuis au moins trois ans, et d'un enseignant-chercheur de la formation, référent universitaire du stagiaire.

Les étudiants diplômés peuvent exercer en tant que psychologues auprès d'enfants et de leurs familles, auprès de personnes âgées, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Les institutions ou domaines d'intervention sont d'ordre éducatif, socio-éducatif, social, médico-social et sanitaire et peuvent ainsi concerner les :

- Centres Médico-Psychologiques (CMP), Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP), Centres d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMSP), Instituts Médico-Educatifs (IME), Instituts Thérapeutiques Éducatifs et Pédagogiques (ITEP), Service d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD),…
- Institutions sanitaires : concours (PJJ, fonction publique), hôpitaux (pédiatrie, pédopsychiatrie, neurologie, rééducation fonctionnelle, gérontologie, hôpital de jour, centres référents des apprentissages),…
- Institutions sociales : Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), Placement Familial Spécialisé (PFS), crèches, pouponnières, Centres d'Aide par le Travail (CAT), foyers socio-éducatifs, maisons de retraite,…
- Secteurs libéral, associatif : usage du titre professionnel de psychologue.

Ce parcours prépare également aux métiers de la formation et de la recherche en psychologie, enseignant, enseignant-chercheur ou chercheur, dans un établissement public ou privé.

■ Compétences acquises à l'issue de la formation :

Sont recensées ci-dessous les compétences acquises à l'issue des deux années de formation du seul parcours de Psychologie Clinique du Développement, des Apprentissages et du Vieillissement :

- conduire un entretien avec un enfant ou des adultes ;
- exposer un cas dans des réunions de synthèse avec d'autres professionnels ;
- passation de tests de bilan intellectuel, neuropsychologique et de tests projectifs ; cotation ;
- rédaction d'un bilan psychologique ;
- analyse de la pratique psychologique, mise en forme par la rédaction d'un rapport de stage ;
- capacité de prise en charge et suivi psychologique d'enfants, adolescents ou personnes âgées ;
- connaissances et pratiques de la déontologie du psychologue clinicien ;
- connaissances des institutions, des milieux de prévention, d'accueil et de prises en charge éducatives et thérapeutiques, et des laboratoires et centres de recherche ;
- capacité à définir une question de recherche clinique ou fondamentale en pertinence avec un terrain de stage ;
- capacité à rechercher des références bibliographiques, les synthétiser ;
- capacité à sélectionner des instruments adéquats à l'évaluation d'une question de recherche ;
- capacité à analyser des données comportementales ou cliniques ;
- capacité à rédiger un rapport de recherche ;

- capacité à rédiger un article scientifique ;
- maîtrise du code de conduite des chercheurs, et éthique professionnelle.

■ Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :

Sont recensées ci-dessous les compétences acquises à l'issue de la première année de formation du seul parcours de Psychologie Clinique du Développement, des Apprentissages et du Vieillissement :

- connaissance approfondie des théories et notions de la psychologie du développement et de la psychologie de l'apprentissage, de la psychologie clinique et psychopathologie de l'enfant, de la neuropsychologie de l'enfant et de la personne âgée ;
- connaissance approfondie des troubles du développement, des troubles de l'apprentissage, de la problématique développementale et clinique liée au vieillissement ;
- faire une synthèse des connaissances actuelles (littérature en langue française ou anglaise) sur une question spécifique de la psychologie développementale ;
- mener une expérimentation avec des enfants ou des personnes âgées : constituer du matériel expérimental, définir des procédures, choisir les variables comportementales à mesurer, pratiquer l'expérimentation ;
- élaborer et conduire une recherche en psychologie du développement ou psychologie de l'apprentissage ;
- pratiquer des analyses statistiques et qualitatives de données comportementales, de données issues de questionnaires ;
- rédiger un mémoire de recherche ;
- exposer oralement les résultats d'une recherche, « l'état de l'art » dans un domaine de connaissance particulier ;

Modalités d'accès à l'année de formation :

■ Sur sélection :

Conformément à l'article L612-6 du Code de l'éducation, l'accès en master 1 est soumis à capacité d'accueil. L'admission en M1 PCDAV est donc prononcée après examen d'un dossier de candidature. Dépôt des candidatures via la plateforme nationale "Mon Master" (aux dates indiquées), accessible à l'adresse internet suivante :

http://www.u-bourgogne.fr/formation/master.html

■ par validation d'acquis ou équivalence de diplôme

en formation initiale : s'adresser à la scolarité organisatrice de la formation

en formation continue : s'adresser au service de formation continue de l'université : formation.continue-shs@u-bourgogne.fr ; 03.80.39.51.80.

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :

Le Master 1 mention Psychologie est composé de 4 parcours :

- Psychopathologie clinique, Psychologie médicale et Psychothérapies
- Psychologie clinique du Développement, des Apprentissages et du Vieillissement
- Psychologie sociale et Psychologie du travail et des organisations : Management des relations humaines et des communications
- Ingénierie de la Formation professionnelle et Psychologie Ergonomique (IFPE)

Un tronc commun est organisé entre ces 4 parcours, à hauteur de 48h en S1 et de 48h en S2.

Enfin, tout parcours de M1 de Psychologie ou de M1 de STAPS mène au M2 de Psychologie de la Performance et du Sport.

■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

SEMESTRE 1

UE1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Tronc commun « L'entretien, socle du métier de psychologue »	Entretien clinique	24			24	6	CT	CT	1		1
	Entretien d'investigation	24			24						
TOTAL UE1		48			48	6			1		1

UE2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Disciplinaire	Apprentissage, mémoire, langage chez enfant et leurs troubles	48			48	6	CT	CT	1		1
TOTAL UE2		48			48	6			1		1

UE3 Transversale	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
OUTILS	Méthodes d'analyse de données	10	24		34	3	CC	CT	0.5	0.5	0.5
	Anglais		24		24	3	CC Ecrit/oral			0.5	0.5
TOTAL UE3		10	48		58	6					1

UE4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Disciplinaire	Neuropsychologie de l'enfant	24			24	6	CT	CT	1		1
	Fonctions exécutives et dysfonctionnements chez enfant	24			24						
TOTAL UE4		48			48	6			1		1

UE5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Disciplinaire	Les modèles de développement cognitif	24			24	6	CT	CT	1		1
	Cognition spatiale et dessin chez l'enfant	24			24						
TOTAL UE5		48			48	6			1		1

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

TOTAL S1	**202**	**48**		**250**	**30**					**5**

SEMESTRE 2

UE1	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Tronc commun « Les compétences socles de l'humain au travers de son développement »	Le devenir de la cognition avec le vieillissement	24			24	6	CT	CT	1		1
	Mécanismes d'apprentissage : des compétences ressources à tout âge de la vie ?	24			24						
TOTAL UE1		48			48	6			1		1

UE2	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Disciplinaire	Facteurs de vie dans le vieillissement	24			24	6	CT	CT	1		1
	Handicaps, troubles du développement	24			24						
TOTAL UE2		48			48	6			1		1

UE3	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
TER	Mémoire de recherche				100	6	Rapport écrit et soutenance orale	Rapport écrit et soutenance orale		1	1
TOTAL UE3					100	6				1	1

UE4	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
Stage	Stage				200 à 300*	6	Validation rapport de stage	Validation rapport de stage		1	1
	Supervision stage		20								
TOTAL UE4			20		220 à 320	6				1	1

* Un total de 500 heures est nécessaire sur l'ensemble du Master pour l'obtention du titre de psychologue.

UE5	discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval (1) Session 1	Type éval (1) Session 2	coeff CT	coeff CC	total coef
OPTION (mutualisation)	A prendre parmi les UE disciplinaires du parcours psychopathologie clinique										
TOTAL UE5		48			48	6					1

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

TOTAL S2	**144**	**20**		**164**	**30**					**5**

Précisions :

L'UE3 Travaux d'Etudes et de Recherche (TER) en S2 est évaluée à 100h de travail personnel. Le travail de recherche s'effectue sous la direction d'un enseignant-chercheur ou d'un chercheur CNRS appartenant obligatoirement au Laboratoire d'Etude de l'Apprentissage et du Développement (sauf dérogation à discuter avec la responsable de la formation). Des co-directions avec des enseignants-chercheurs ou chercheurs provenant d'autres départements ou avec des professionnels sont possibles. Le travail de recherche s'initie déjà au premier semestre (une séance de présentation des thèmes de recherche possibles est organisée en début d'année). Le TER conduit à la rédaction et la soutenance d'un mémoire de recherche en fin de second semestre. Le jury de soutenance du TER doit obligatoirement inclure un enseignant-chercheur de rang A ou un enseignant-chercheur titulaire d'une HDR.

L'UE4 en S2 intègre le stage de 200h à 300h à réaliser auprès d'un psychologue praticien ayant au moins 3 ans de pratique. Ces heures sont réparties sur toute l'année universitaire. Ce stage clinique devra obligatoirement être validé pour l'obtention de l'UE4 S2. Une convention de stage doit être signée avant le début du stage par les parties concernées : l'institution d'accueil, l'Université, le responsable pédagogique, et l'étudiant. Cette convention assure à l'étudiant une couverture "Accidents du Travail" (imprimé à retirer au bureau 125 bis). Un étudiant présent sur son lieu de stage avant la signature de la convention s'expose à de réelles difficultés en cas d'accident.

Le droit au redoublement est soumis à l'accord de la responsable de la formation.

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles applicables aux études LMD sont précisées dans le Référentiel commun des études mis en ligne sur le site internet de l'Université

http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf

● *Sessions d'examen*

Les UE de chaque semestre donnent lieu à une session d'examen (janvier pour le semestre 1 et mai pour le semestre 2). Une session de rattrapage commune à ces deux sessions se tient en juin.

La validation de l'UE TER se fait lors des sessions de mai ou de juin par soutenance d'un mémoire devant un jury composé d'au moins deux enseignants du département de psychologie dont un au moins est extérieur à la direction des travaux présentés, et dont un au moins est de rang A ou titulaire d'une HDR.

● *Règles de validation et de capitalisation*

Principes généraux :

Note : Lorsqu'une composante de l'UE est formée de deux enseignements (par ex., l'UE1 de S1), **ces enseignements sont indissociables et donnent lieu à une seule note finale** ;

COMPENSATION

Une compensation des notes s'opère à l'intérieur des UE, entre les UE d'un semestre (entre UE1, UE2, UE3, UE4 et UE5) ainsi qu'entre les semestres. Chaque UE et semestre sont validés si la moyenne compensée des notes est supérieure ou égale à 10/20. Le Master 1 est validé si la moyenne compensée entre les semestres est supérieure ou égale à 10/20.

CAPITALISATION

D'une session à l'autre :
Si un semestre n'est pas obtenu :
UE acquises : les enseignements les constituants ne peuvent être repassés.
UE non acquises : tout enseignement dont la note est < à 10/20 devra être repassé.
Si l'année n'est pas obtenue :
Semestre acquis : les enseignements de ce semestre ne peuvent être repassés.
Semestre non acquis : voir règle ci-dessus.

D'une année sur l'autre :
Si le M1 n'est toujours pas acquis à l'issue de la 2ème session après compensation entre les deux semestres, tous les éléments ayant une valeur en crédits Européens (semestre, UE, éléments constitutifs des UE) sont capitalisés pour l'année suivante si leur note est supérieure ou égale à 10/20. Ils ne peuvent être repassés. Par voie de conséquence, tous les autres éléments devront être repassés, si le redoublement est accepté.

Précisions :

A la demande de l'étudiant, le diplôme de **Maîtrise de Psychologie** est délivré au terme de la 1ère année de Master.

REGIME SPECIAL

Les étudiants salariés sont dispensés d'assiduité aux TD (attention toutefois à la nécessité pédagogique d'assister à certains TD, voir avec l'enseignant responsable).
Les modalités d'examen sont les mêmes que pour les étudiants non salariés, sauf cas particulier pour raison pédagogique en accord et concertation avec l'enseignant responsable.